



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

S²LO

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Publié le

ID : 021-200000925-20230706-06_07_2023_13-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 juillet 2023

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **six juillet** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO (présent de 18h35 à 19h04, à partir de 19h11), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Emmanuel PONTILLO (absent de 18h30 à 18h35, puis de 19h04 à 19h11), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

06/07/2023/13

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 27
VOTANTS : 33

Objet : Approbation de la nouvelle grille tarifaire du Centre Social (carte d'adhésion, activités, sorties et week-end, prêt de jeux) applicable au 1er septembre 2023

Les tarifs actuels pour les différentes actions du Centre Social ont été approuvés par le Conseil Communautaire par délibération n°11/07/2019/05 en date du 11 juillet 2019, en lien avec le précédent Projet Social couvrant la période 2019-2023.

Afin que les tarifs des actions et activités du Centre Social soient en adéquation avec le nouveau Projet Social couvrant la période 2023-2027, mais également pour en faciliter la lisibilité et de favoriser la participation des habitants, une évolution et une simplification est souhaitable.

Il est précisé que l'ensemble des tarifs pour les adhésions et activités du Centre Social est présenté ci-après, même si certains tarifs sont reconduits.

Applicable à compter du 1^{er} septembre 2023, cette grille tarifaire se substitue à la tarification approuvée précédemment. Elle restera valable d'une année sur l'autre, tant qu'une nouvelle décision de modification ne sera pas approuvée par le Conseil Communautaire.

Carte d'adhésion

Obligatoire pour les ateliers réguliers, la carte d'adhésion n'est pas obligatoire pour les ateliers sociaux et pour des animations pendant les vacances scolaires.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Habitant de la Communauté de Communes		
Carte individuelle		
Carte famille (à partir d'un adulte et d'un enfant à charge)	17 €	8 €
Habitant hors de la Communauté de Communes	Tarif	Tarif réduit*
Carte individuelle	20 €	10 €
Carte famille (à partir d'un adulte et d'un enfant à charge)	30 €	15 €
Agent de la collectivité et des communes membres de la CCPD	Tarif	Tarif réduit*
Carte individuelle		Gratuit
Carte famille (conjoint et enfants)	17 €	8 €
Bénévole du Centre Social**		Gratuit

***Tarif réduit**

Sur présentation d'un justificatif le jour de l'achat de la carte d'adhésion, sont éligibles au tarif réduit, les personnes bénéficiaires des minimas sociaux suivants :

Revenu de Solidarité Active (RSA) ; Revenu de Solidarité Outre-mer (RSO) ; Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation aux Demandeurs d'Asile (ADA), Allocation Veuvage (AV), Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation des Travailleurs Indépendants (ATI), Aide à la Vie Familiale et Sociale des anciens migrants (AVFS) et Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées (ASPA).

****Bénévole du Centre Social**

La notion de bénévole fait référence aux personnes bénévoles intervenant au sein du Centre Social conformément à la Charte du bénévolat du Centre Social.

Activités

Les tarifs sont proposés aux adhérents « familles » (adulte et enfants) et aux adhérents « individuels ».

Types d'activités	Tarif adhérent	Tarif non adhérent
Atelier sur le territoire CCPD	2 €	5 €
Transport seul jusqu'à 40kms	1 €	
Transport seul au-delà de 40 kms	2 € par tranche de 40 kms*	
Sortie avec prestation (billet d'entrée, location de matériel, activité ...)	En fonction des revenus (tableau ci-après)	

*La notion de tranche de 40 kms sera appréciée selon la sortie et sur l'ensemble du trajet aller-retour.

Sorties et week-end

Les tarifs visent à permettre la participation des habitants aux revenus modestes. Ils sont arrondis à la dizaine de centimes d'euros supérieure et tiennent compte :

- Des ressources du foyer des bénéficiaires en référence à un quotient familial (QF),
- Du coût des activités, hors frais de transport et charges salariales,
- Des objectifs et des publics ciblés.

Le QF est basé sur le dernier avis d'imposition du ménage en cours de validité, et selon la formule suivante :

$$\text{QF} = \text{revenus imposables} / \text{nombre de part} / 12 \text{ mois}$$

Pour les familles, au moins un participant doit figurer sur l'avis d'imposition.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Les participants résidant en dehors du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise se verront appliquer :

- Un tarif majoré de 30% par rapport au tarif de base, arrondi à l'euro près et plafonné au coût de l'action, si leur QF est inférieur à 999,00 € (Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros).
- Un tarif égal au prix coûtant de l'action, si leur QF est supérieur ou égal à 999,00 € (Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros).

	Sortie et week-end	Participation / habitant en % du coût de l'action	Reste à charge CCPD
Tarif Adulte CCPD	QF < 999 €	40%	60%
	1 000 € < QF < 1 499 €	60%	40%
	QF > 1 500 €	70%	30%
Tarif Enfant CCPD	QF < 999 €	20%	80%
	QF > 1 000 €	50%	50%

Prêt de jeux

Dans le cadre du prêt de jeux proposé aux adhérents du Centre Social, il est proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous, en fonction des dégradations constatées lors du retour des jeux :

Dégradations constatées	Tarif
Moins de 5 pièces ou cartes perdues (ne rendant pas le jeu inutilisable)	3 €
Entre 5 et 10 pièces ou cartes perdues (ne rendant pas le jeu inutilisable)	6 €
Plateau déchiré (ne rendant pas le jeu inutilisable)	10 €
Jeu perdu ou inutilisable	Prix du jeu dans le commerce au moins cher de 3 devis

Vu, les avis favorables de la 3^{ème} Commission réunie le 20 juin 2023 et de la 5^{ème} Commission, réunie le 07 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du Centre Social (carte d'adhésion, activités, sorties et week-end, prêt de jeux) applicable au 1^{er} septembre 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 07 juillet 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER